



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 mars 2024
N°1622

Gaia-X : l'écosystème numérique et industriel français réuni à Bercy accélère sur la création d'espaces de données de confiance

Marina Ferrari, Secrétaire d'Etat chargée du numérique auprès de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, annonce un changement de pilotage à la tête du Hub France de Gaia-X et, en lien avec Bruno Bonnell, Secrétaire général pour l'Investissement, le lancement de l'appel à projets « Espaces de données » de la stratégie cloud de France 2030, dont la coordination est assurée par la Direction générale des Entreprises.

La circulation des données est au cœur de l'économie numérique et constitue un enjeu clé pour la double transition numérique et écologique.

Déployée depuis 2020 par la Commission européenne, la stratégie européenne pour les données est le moteur d'initiatives collaboratives de grande ampleur telles que l'association européenne Gaia-X, qui fédère l'écosystème européen du cloud et de la donnée autour de l'enjeu crucial de la confiance. Instruments privilégiés de ces échanges, les « espaces de données » développés grâce à Gaia-X s'attachent à offrir un cadre de confiance aux entreprises qui s'engagent dans l'échange de données intra- et inter-filières.

Les dispositifs de soutien mis en place depuis 2021 ont permis de structurer l'écosystème français, utilisateurs et fournisseurs de solutions, autour de ces enjeux et de soutenir de premiers projets prometteurs.

Le « Hub France » de Gaia-X accompagne l'écosystème numérique et industriel français dans la mise en place d'espaces de données de confiance. Sous la coordination du CIGREF, 600 membres ont bénéficié de cet accompagnement. Marina Ferrari remercie le CIGREF pour son engagement qui a permis de mobiliser efficacement l'écosystème français pour créer une dynamique forte autour des valeurs de Gaia-X.

Le Gouvernement a également soutenu de nombreux projets grâce aux programmes d'investissements d'avenir puis à France 2030 (pour un montant de 12,4 M€ à date). Ainsi, le dernier projet soutenu est le projet d'espace de données EONA-X, qui regroupe de grands acteurs de la mobilité et du tourisme (Air France/KLM Group, Groupe ADP, Aéroport Marseille Provence, Groupe SNCF, Apidae Tourisme, Renault Group, Inria, Amadeus) dans la perspective notamment des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Il rejoint notamment AgDataHub, Prometheus-X et Omega-X parmi les « projets phares » de Gaia-X.

A l'occasion de l'évènement du Hub France de Gaia-X ayant eu lieu à Bercy le 8 mars, un nouvel élan est donné à l'opérationnalisation des espaces de données.

1. Le Hub France sera coordonné par l'Institut Mines-Télécom pour les trois prochaines années en consolidant la mobilisation des utilisateurs de services liés aux données.

Dans le cadre de ses missions, l'Institut Mines-Télécom s'attachera à :

- Promouvoir le Hub France et animer ses activités.
- Garantir la coordination du Hub France avec Gaia-X et avec les hubs nationaux.
- Soutenir la participation de la filière française au déploiement de la stratégie européenne et française en matière de données.

2. Le lancement d'un nouvel appel à projets « Espaces de données » de France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance.

Ce nouvel appel à projets, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, a pour but de sélectionner des projets de création d'espaces de données à fort impact pour la structuration des filières industrielles françaises. Le vivier de projets potentiels au sein des filières est immense. Cet appel favorise la circulation dans un cadre de confiance de données de qualité et interopérables entre acteurs inter-intra filière, condition sine qua non pour faire émerger des nouveaux usages de l'économie de la donnée et renforcer la capacité d'innovation de nos filières industrielles. Il nécessite de valoriser l'ensemble des acteurs en capacité de développer et de pérenniser de tels espaces de données. Dans cet objectif, l'appel à projets sera ouvert à deux profils de candidats : 1) les structures représentatives des filières 2) les entreprises cheffes de files de partenariats de développement réunissant des entreprises de toutes tailles et des partenaires de recherche.

Deux relèves sont prévues, en juin et décembre 2024.

3. Enfin, le Data Space Lab, projet porté par l'Institut Mines-Télécom et soutenu par France 2030 pour un montant de 3,4M€, permettra de fournir un accompagnement technologique aux projets d'espaces de données.

Le Data Space Lab apporte des outils concrets au service de l'échange de données entre les entreprises, de façon neutre et sans profit. « Bbacs à sable » et espaces de test, seront autant de moyens d'expérimentation de confiance mis à la disposition des entreprises utilisatrices de données par le Data Space Lab. L'ambition est de réunir les conditions permettant aux

entreprises de faire des choix éclairés et compatibles avec leurs politiques de souveraineté et de sobriété, et de calibrer leurs investissements.

Marina Ferrari, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, a déclaré : « *Le nouvel élan que nous donnons au soutien des espaces de données est un message très clair que nous adressons à l'ensemble de l'écosystème numérique et industriel français, entreprises de toutes tailles, pour accélérer la circulation des données nécessaires à la double transition numérique et écologique* ».

Bpifrance : [Appel à projets : « Espace de données mutualisées », stratégie d'accélération Cloud](#)

Contact : aap.france2030@bpifrance.fr

[A propos de l'appel à projets « Espaces de données » de la stratégie d'accélération cloud du plan France 2030](#)

- L'appel à projets « Espaces de données » a pour objectif **de soutenir la création d'espaces de données permettant la circulation de données dans un cadre de confiance entre un grand nombre d'acteurs d'une ou plusieurs filières, incorporant des outils logiciels dédiés au partage des données et à leur traitement, et disposant de structures de gouvernance des données assurant un haut niveau d'accessibilité, d'interopérabilité et de qualité des données.**
- Les projets attendus doivent démontrer un apport concret et déterminant à une ou plusieurs filières industrielles et à leur structuration.
- Ce dispositif soutient des projets portés (i) **soit** par une structure représentative de la filière, (ii) **soit** par un consortium identifiant une entreprise « cheffe de file » et rassemblant des partenaires industriels de toute taille ou des partenaires de recherche.
- **Les projets peuvent prendre la forme de plateformes, d'outils collaboratifs, d'interfaces de programmation applicative, permettant aux entreprises s'inscrivant dans une stratégie d'intérêt collectif pour une filière ou plusieurs filières, ou pour un ou plusieurs sous-secteurs d'une filière, de partager des outils et des données** dans des domaines aussi variés que la logistique, les achats, l'informatique, l'intelligence économique, les RH, le design, le marketing, la démarche commerciale, la traçabilité des pièces, l'économie circulaire ou l'écologie industrielle, la mobilité, la sécurité et la défense, l'environnement, avec un plan d'affaires dédié. Cette liste n'est pas exhaustive.

Contacts presse :

Cabinet de Marina FERRARI : 01 53 18 43 42 – presse@numerique.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : 01 42 75 64 58 – presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance : 06 72 76 08 09 – juliette.fontanillas@bpifrance.fr

À propos de France 2030

- ✓ Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires. Le programme PROQCIMA fait l'objet d'une délégation vers la DGA.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france2030> |@SGPI_avenir